

## GARDERIE PERISCOLAIRE - ETUDES SURVEILLEES

### RESTAURATION SCOLAIRE

### ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Les services périscolaires communaux (garderie, restaurant scolaire, études surveillées) sont accessibles au moyen d'un dossier unique comprenant une fiche de renseignements et des coupons d'inscription que vous trouverez dans le dossier ci-joint. Ces imprimés sont également disponibles en Mairie.

A noter que les règlements sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://sevrey.fr>

Nous vous demandons de transmettre la fiche de renseignements complétée **impérativement avant le 30 juin 2020** à la mairie et ce **pour tous les enfants même s'ils ne fréquentent pas les services périscolaires**.

Les inscriptions régulières se feront au moyen des coupons joints au dossier (également avant le 30 juin 2020)

Les inscriptions occasionnelles s'effectueront selon les besoins en cours d'année au plus tard le lundi précédant la semaine concernée :

- directement auprès des ASEM pour la garderie
- directement auprès des enseignants pour les études surveillées
- par mail à [restaurantscolaire@sevrey.fr](mailto:restaurantscolaire@sevrey.fr) ou par coupon en mairie pour le restaurant scolaire

#### **Tarifs :**

Les tarifs en vigueur au 1er septembre 2020 sont :

- \* Etudes surveillées : 2 € par jour et par enfant
- \* Garderie périscolaire :
  - Temps de garde inférieur à 1 h par jour avec comptabilisation du temps de garde par demi-heure et globalisation sur la semaine : 2 € par heure et par enfant
  - Temps de garde supérieur ou égal à 1h par jour : 2 € par jour et par enfant
- \* Restauration scolaire :
  - Adhésion : 15 € par année scolaire et par famille (l'adhésion n'est pas exigée pour le repas de Noël et le pique-nique de fin d'année)
  - Repas : 4.20 € le repas

\* Possibilité de règlement des factures par prélèvement automatique (joindre un RIB)

\* NB :

- **Les parents devront impérativement être à jour de leurs règlements 2019/2020 au 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

- Dans le cadre de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que les données récoltées par la mairie dans la cadre de la gestion des services périscolaires concernant les enfants et leur entourage seront strictement utilisées aux fins de ces services.